Intitulé de la formation

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS

Les écrits professionnels prennent aujourd'hui, dans la pratique des travailleurs sociaux une place importante. Les écrits viennent s'inscrire dans le quotidien professionnel, tout comme la pratique éducative ou l'accompagnement social. Bien que commandités par les politiques sociales et la règlementation des différents secteurs d'activités, leur mise en place, leur efficacité, leur cohérence et l'atteinte des objectifs (visant bien souvent des prises de décisions impactant l'avenir des usagers) des différents écrits ne dépendent pas simplement de leur existence. Chaque écrit ne peut exister seul et ne peut être l'affaire que d'un ou deux travailleurs sociaux, voire d'un chef de service ou d'un directeur. Ils nécessitent une dynamique, une intrication, une synergie, de la méthode, de l'organisation, des procédures etc…Les écrits professionnels dans une institution mobilisent l'ensemble des professionnels, convoquent une harmonie et une convergence des écrits, un circuit limpide de validation, de consultation et sollicitent une gouvernance des écrits.

L'IRIS propose une formation institutionnelle. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble d'une équipe de travailleurs sociaux et mobilise leur contexte d'exercice professionnel. La formation s'appuiera sur la pratique de l'équipe ainsi que ses différents écrits afin de tendre vers plus d'efficacité et dans le respect de la règlementation.

Public : Tous les professionnels des établissements sociaux, médico-sociaux et de la petite enfance.

Objectifs

- Présentation de la place des écrits dans une réalité politique et législative.
- Cette journée permet également à l'équipe éducative d'exprimer une représentation de leur quotidien existant, de l'écrit dans leur réalité.
- Travail de groupe par équipe ; chaque groupe repère les écrits, l'objectif de chaque écrit, le destinataire, le contenu et le circuit de validation.
- Ce travail aboutira à une synthèse qui servira de base à la troisième journée.
- Que peut-on écrire ? Que doit-on écrire ? Les notions de secret professionnel et de secret partagé.
- Synthèse du travail de groupe. L'objectif consiste à identifier les points forts et à identifier les contradictions.
- La spécificité des écrits dans le domaine social. Quelles pièces pour la construction du dossier ? L'objectif consiste à faire la différence entre les documents accessibles aux usagers et à identifier la spécificité des écrits à transmettre aux partenaires.
- En lien avec la pratique actuelle et en fonction de la commande institutionnelle, mise en place d'une gouvernance des écrits. L'objectif consistera à relier les écrits entre eux, à énoncer un circuit de l'écrit, validé par la direction.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques.
- Apports méthodologiques
- Remise de supports pédagogiques

Calendrier : Notre dispositif est composé de 4 journées de formation

- Premier semestre le 21, 22, 24 et 25 Mai
- deuxième semestre le 17, 18, 19 et 20 Septembre

Coût : Inter : 800 euros TTC /personne (effectif minimum 5 personnes)
Intra : 3600 euros TTC